

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 avril 2011

L'an deux mille onze, **le 18 avril**, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 12 avril 2011, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

- 1/- Aménagements des abords de l'espace cinéraire
- 2/- Subvention au Comité des Fêtes
- 3/- Salle Multifonctions : choix de l'attributaire pour la maîtrise d'ouvrage déléguée
- 4/- Intercommunalité : avancement départemental
- 5/- Plan d'eau : examen du cahier des charges pour le local de rangement des accessoires de surveillance de baignade et lancement de la consultation
- 6/- Acquisition de matériel et mobilier urbain
- 7/- Nomination du référent Petit Patrimoine
- 8/- Réalisation de panneaux pour le logo de Brie : examen de devis
- 9/- Recrutement d'un agent au service technique dans le cadre du Contrat d'accompagnement dans l'emploi « passerelle ».
- 10/- Questions et informations diverses

Présents : M. JAMET, M. ROBERT, Mme FOUILLET, M. MOREL, M. CANNIEUX, Mme BOURGES, M. RIGAUDEAU, Mme PITOIS, Mme BRULE, Mme GENDROT, M. DURET, M.COUDRAY

Excusés : M.FOUCHER (pouvoir à Mme BOURGES) Mlle BELLOCHE,

Absents : Mme FAYE

Secrétaire de séance : M. MOREL

➤ Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 28 Mars 2011 est approuvé à l'unanimité.

1. Aménagements des abords de l'espace cinéraire

M. MOREL présente un estimatif des dépenses pour les travaux à prévoir pour l'aménagement des abords de l'espace cinéraire au cimetière :

- Tracto-Pelle : 8 heures soit 400" HT
- Cylindre : 2 heures soit 20" HT
- Empierrement : 25 tonnes de 0.31.5 soit 187.50" HT
- Sable de pierre : 25 tonnes de 0.4 soit 307.50" HT

Soit un total HT de : 915.00" HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DECIDE de voter une enveloppe de 1 500€ TTC pour la réalisation des travaux pour l'aménagement des abords de l'espace cinéraire.**

2. Subvention au Comité des Fêtes

- les demandes de subventions des autres associations seront étudiées lors du prochain conseil-

M. le Maire présente la demande de subventions du Comité des Fêtes :

- demande de subvention: 1 000.00"
- demande de subvention spécifique pour la fête Brie en fête le 18 juin 2011 : 400.00" (sur la base de calcul de 25 Briens de France invités par la mairie ; repas facturé 16" par personne)
- demande de subvention pour location de la salle : 400"

Rappel : année 2010 : 0.80" x 809 habitants : 647.20"

Propositions possibles :

- année 2011 : 0.816" x 811 habitants : 662 "
- Brie de France : Mme BOURGES compte pour l'instant entre 15 et 18 participants donc si 18 : 18 x 16" = 288"
- pour l'équivalent d'une location de salle : 320"

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DECIDE de attribuer une subvention au Comité des Fêtes, détaillée ainsi :

- une subvention « générale » de 662.00€ (0.816€ x 811 habitants)
- une subvention de 320.00€ (pour la location d'une salle)
- SOUS-TOTAL : 982€**
- une subvention spécifique pour la manifestation « Brie de France » lors de la fête du village en juin 2011 : 16€ par participant (c'est-à-dire un habitant des autres Brie de France).

3. Salle Multifonctions : choix de l'attributaire pour la maîtrise d'ouvrage déléguée

Suivant les débats en Conseil Municipal, M. le Maire présente les résultats de l'appel d'offres concernant la Maitrise d'Ouvrage déléguée :

L'AMF est paru le vendredi 18 mars 2011 sur le journal d'annonces légales Ouest France édition 35, ainsi que sur le site internet de l'AMF 35.

Deux Dossiers de Consultation des Entreprises ont été demandés.

La date limite de réception des offres était fixée au lundi 11 avril 2011 à 12h00.

Une seule offre a été présentée et reçue le 09 avril 2011.

Cette offre a été présentée par la SADIV, pour un coût total HT de 49 980.00"

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'analyse de l'offre en rappelant les critères de notation énoncés dans le règlement de consultation :

- Prix : 30 points
- Qualité de la note méthodologique de gestion du projet : 30 points
- Références de prestations similaires : 40 points

L'analyse de l'offre révèle la notation ci-dessous :

- Prix : 30 points
- Qualité de la note méthodologique de gestion du projet : 25 points
- Références de prestations similaires : 40 points

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:**

- décide de retenir l'offre de la SADIV pour un prix de 49 980.00€ Hors Taxe.

- autorise M. le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tout document relatif à cette affaire.

4. Intercommunalité : avancement départemental

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la première proposition du Préfet lors de la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale) informelle du 14 avril 2011 qui déciderait de la constitution d'une grande communauté de communes regroupant Vitré-Communauté, la Communauté de Communes du pays Guerchais et la Communauté de Communes du Pays de la Roche Aux Fées (62 communes, 100 000 habitants).

La commune de Brie serait donc versée dans Vitré Communauté.

Ce projet préfectoral peut être amendé par la CDCI suivant les avis des communes et des communautés.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne ses orientations, à savoir :**

- à l'unanimité de rester au sein de la Communauté de Communes du Pays de la Roche Aux Fées à conditions qu'il n'y ait pas d'intégration à Vitré Communauté à court, moyen ou long terme.

Au cas où ces conditions ne seraient pas réunies :

- à l'unanimité de s'ouvrir à un rapprochement avec le Pays de Châteaugiron si des possibilités venaient à s'ouvrir

En troisième ressort :

- souhaiterait le rapprochement avec Rennes Métropole (Vote : 4 absentions, 2 contre, 8 pour)

M. le Maire précise qu'un Conseil Municipal extraordinaire pourrait être nécessaire suite à la réunion de la CCPRF prévue mardi 19/04/2011 et demande de retenir libre la date du 26/04/2011 en cas de besoin.

5. Plan d'eau : examen du cahier des charges pour la fourniture d'un local de rangement des accessoires de surveillance de baignade et lancement de la consultation

M. le Maire informe les conseillers municipaux que le plan d'eau de Brie sera ouvert cet été à la baignade du 25 juin au 15 août 2011.

Une annonce pour le recrutement de 2 surveillants de baignade est diffusée sur le site internet de Pôle Emploi.

Les années précédentes, un bungalow était loué pour le stockage des accessoires nécessaires à la surveillance de la baignade.

M. le Maire propose l'acquisition d'un local de rangement fixé au sol et soumet au Conseil Municipal le cahier des charges de ce bâtiment dont les principales caractéristiques sont :

- surface minimum de 9 m², maxi 19 m² ; la hauteur maximum 3,20 mètres.
- la toiture en imitation ardoise ou en bois.
- l'épaisseur du bois qui composera le bâtiment devra être supérieure à 32 mm.
- la porte aura une largeur de 90 cm.
- s'il est proposé une ou des fenêtre(s), celle(s)-ci devra(ont) être équipée(s) de volets.
- une attention particulière sera portée à la qualité des menuiseries, des vitrages et de la serrurerie.
- le bâtiment sera à implanter sur une dalle béton.

Les critères de notation sont les suivants :

- Qualités techniques : 60%
- Références : 10%
- Prix : 30%

M. le Maire demande d'approuver ce cahier des charges et de l'autoriser à lancer la consultation des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **ADOPTE ce cahier des charges et autorise M. le Maire à lancer la consultation des entreprises.**

6. Acquisition de matériel et mobilier urbain

- **Mobilier urbain :**

Cinq entreprises ont été consultées par fax le 17/03/2011 pour du mobilier urbain :

- 2 tables de pique-nique à poser
- 1 table de pique nique handicapée
- 4 bancs
- 2 poubelles avec grillage
- 1 poubelle sur socle

La date limite de remise des offres était fixée au 31 mars 2011.

Trois entreprises ont présenté leur offre :

Entreprise	Prix unitaire HT	Montant HT	Montant TTC
France Urba	- 1 table p-n : 420.00 - 1 table H : 629.00 - 1 banc : 196 ou 228 - 1 corbeilles grillage : 179.00 - 1 corbeille socle : 338	Si bancs à 196" : 2 949.00Ö Si bancs à 228" : 3 077Ö	Si bancs à 196" : 3 527.00Ö Si bancs à 228" : 3 680.09Ö
Challenger	- 1 table p-n : 300.00 - 1 table H : 371.00 - 1 banc : 170.00 - 1 corbeille grillage : 164.00 - 1 corbeille socle : 307.00	2 286.00Ö	2 734.06Ö
KG MAT Collectivité	- 1 table p-n : 331.56 - 1 table H : 409.18 - 1 banc : 211.86 - 1 corbeille grillage : 214.43 - 1 corbeille socle : 322.81	Remise commerciale de 571.41 Soit : 2 100.00Ö	2 511.60Ö

Arête galvanisée pointée polyester (intérieur et extérieur du collecteur)
 Griffe de protection du sac à fermeture par crochet
 Couverture avec enjoliveur soudé galvanisé à chaud
 Maintien du sac par ceinture
 Fixation sur poteaux latéraux - grès manganésés ou murale
 Modèle galvanisé à chaud de très haute résistance

ROSSIGNOL PROFESSIONNEL

Special VIGIPARTE
Adapté par la ville de Paris

Manuel
 Garantie 5 ans
 Sur poteaux
 Garantie 5 ans

● Corbeille borne - 60 litres
 Modèle à poser - poignée à pied cylindrique Ø 273 mm indépendant du corps et équipée d'un croisillon intérieur pour fixation au sol (pied : Ø 335 mm et Ø ouverture : 540 mm)
 Équipée d'un seau en tôle électrozinguée 8/10^e muni d'une anse latérale en H de Ø 5 mm, avec blocage en toute position par serrure.
 L'inton peint sur zinc - couleur du cloix (voir RAI ci-dessous) et transféré à poser livrée avec scellément.

● Corbeille - 40 litres
 Corbeille sur poteau équipée d'un fond gablé.
 Pied latéral spécifique à ce produit, à sceller directement dans le sol.
 Équipée d'un seau en tôle électrozinguée 8/10^e muni d'une anse latérale en H de Ø 5 mm, avec blocage en toute position par serrure.
 Hauteur hors sol : 815 mm
 Diamètre de l'ouverture : 540 mm

Manuel
 Garantie 5 ans
 Sur poteaux
 Garantie 5 ans

Bois sapin, traité et verni.
 Peinture en acier coraté 60 x 60 mm traité et peinture époxy cuite au four (coloris vert RAI 6005)
 Dimensions : long : 195 x larg : 54 x haut : 72 cm
 Epaisseur lames : 32 mm.
 Poids : 25 kg
 Livré monté.
 A fixer

Pied en acier traité

32 mm

Livré monté

Manuel
 Garantie 5 ans

Bois traité autoclave.
 Peinture avec renfort métallique pour empêcher le sciage des pieds.
 Longueur : 200 cm
 Poteau : largeur 86 cm, hauteur 75 cm
 Pieds de section 145 x 70 mm
 Epaisseur des lames : 45 mm
 Poids : 110 kg
 A sceller
 Traitement garanti 10 ans.

Bois Traité Autoclave
 sans entretien,
 10 ans de garantie

Manuel
 Garantie 10 ans

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE de retenir le matériel suivant avec l'entreprise KG MAT :**

- 4 bancs
- 2 tables
- 1 table handicapée
- 1 corbeille sur socle
- 2 corbeilles avec couvercle

- **VOTE une enveloppe de 3 000€ TTC pour l'acquisition de cet ensemble de mobilier urbain**

- **AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant à la liste de matériels retenue avec l'entreprise KG MAT.**

- **Cuve à fuel :**

M. MOREL présente plusieurs devis concernant l'acquisition de cuve à fuel :

Entreprise	Produits (HT)	Total HT	Total TTC
AJIMATERIEL Janzé	Cuve à fuel 1000 L verte : 708.60" Pompe : 290"	998.60€	1 194.32€
SOVIDIS ESPACE EMERAUDE Vitré	Cuve 1000L : 475" Station complète (pompe, pistolet, filtre) : 306"	781.00€	934.08€
VEGAM Cesson-Sévigné	Cuve 1000L : 767.00" Pompe : 349.00" Kit aspiration : 30.75"	1 146.75€	1 371.51€
CLAAS	Attente d'un fax		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

➤ **DECIDE de retenir le devis de l'entreprise SOVIDIS ESPACE EMERAUDE pour un montant TTC de 934.08€**

7. Nomination du référent Petit Patrimoine

M. Yves PINAULT a fait part de sa volonté de ne plus être le référent pour la question du Petit Patrimoine.

Mme BRULÉ Maryline se propose pour être la référente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **NOMME Mme BRULÉ Maryline comme référent de la question du Petit Patrimoine.**

8. Réalisation de panneaux pour le logo de Brie : examen de devis

M. le Maire propose de placer 2 panneaux du logo de Brie à l'étang et au soccer.

Il présente un devis de Mme Sophie MESNIL de Brie pour la réalisation de 2 panneaux avec le logo de la commune :

Matériaux : 120.71" TTC
Main d'œuvre : 306.00" TTC
Total TTC : 426.71" TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ DECIDE de retenir le devis proposé par Mme MESNIL Sophie pour un montant TTC de 426.71€

9. Création d'un emploi au sein des services techniques de la commune en vue du recrutement d'un agent dans le cadre du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi « Passerelle »

M. le Maire présente l'arrêté préfectoral du 01/04/2011 fixant le montant des aides de l'État pour le contrat d'accompagnement dans l'emploi :

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le montant des aides de l'État définies aux articles L. 5134-30 et L. 5134-30-1 du code du travail pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) est fixé comme suit :

Mesure	Public bénéficiaire.	taux de prise en charge
CUI-CAE	Jeunes âgés de 18 à moins de 29 ans rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi et résidant prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville pour l'exercice des missions d'adjoind de sécurité au sein de la police nationale	70% du taux horaire brut du salaire minimum interprofessionnel de croissance par heure travaillée
	Jeunes âgés de 16 à moins de 26 ans, issus des ZUS ou inscrits dans un parcours CIVIS	
	Demandeurs d'emploi de très longue durée (24 mois d'inscription sur les 36 derniers mois)	
	Demandeurs d'emploi en fin de droit	
	Demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans	
	Demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés	
	Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) socle pour des conventions conclues en dehors des conventions annuelles d'objectifs et de moyens	
	Bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation temporaire d'attente (ATA) et de l'allocation adultes handicapés (AAH), inscrits ou non en qualité de demandeurs d'emploi	
	Personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion, identifiées par les prescripteurs, après validation par le sous-préfet, dans la limite de 5% du nombre de contrats signés (cas de chômage récurrent, personnes sortant de détention...)	80% du taux horaire brut du salaire minimum interprofessionnel de croissance par heure travaillée
Bénéficiaires du RSA socle pour des contrats prescrits par les conseils généraux dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens	105% du taux horaire brut du salaire minimum interprofessionnel de croissance par heure travaillée	
Personnes recrutées dans des ateliers et chantiers d'insertion	105% du taux horaire brut du salaire minimum interprofessionnel de croissance par heure travaillée	

ARTICLE 2 :

La durée hebdomadaire de prise en charge des CAE est fixée à 20 heures.

La durée hebdomadaire de prise en charge est portée à 35 heures pour les personnes exerçant des missions d'adjoint de sécurité au sein de la police nationale.

La durée hebdomadaire peut également être portée jusqu'à 35 h pour :

- les bénéficiaires du RSA, dès lors que l'employeur s'engage à inscrire le salarié dans un parcours qualifiant,
- les personnes recrutées en ateliers et chantiers d'insertion en tant que de besoin.

2

ARTICLE 3 :

La durée des conventions initiales de CAE est de 6 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois, en fonction des actions d'insertion réalisées pendant la convention initiale.

En tant que de besoin, la durée de la convention initiale de CAE peut être portée jusqu'à 12 mois pour les personnes recrutées par l'Education nationale pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Cette durée est portée à 12 mois :

- pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi dans le cadre d'un CAE prévoyant une période d'immersion
- lorsque l'employeur s'engage à mettre en œuvre des parcours qualifiants ou à organiser des formations financées par des périodes de professionnalisation.

La durée est de 24 mois pour le recrutement d'adjoints de sécurité.

Pour faire face à l'augmentation du travail des services techniques et au départ de M. HAMON dans le secteur privé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un agent dans le cadre d'un contrat aidé, sous la forme d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi sous forme de CAE passerelle.

Pour information : le tableau des effectifs du personnel n'est pas à modifier compte tenu qu'il s'agit d'un emploi d'insertion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ **AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un agent dans le cadre du Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi sous forme CAE passerelle, pour une durée hebdomadaire de 20 heures minimum,**

➤ **AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de recrutement et à signer la convention et tout document relatif à cette affaire.**

10. Questions et informations diverses

- Démission Mlle BELLOCHE : elle y renonce pour l'instant et se donne le temps de réfléchir

- Modifications mineures effectuées dans les BP 2011 : (suite à constatation d'oublis d'amortissements lors de la saisie du budget sur le logiciel) :

- BP 2011 Commune :

En dépenses de fonctionnement, il y avait au compte 6811 (amortissement) la somme de 3 572" ;

Cette somme devait également apparaître en recettes d'investissement.

Pour corriger cet oubli et respecter l'équilibre budgétaire, on a mis 3 572.00" au compte 28031 (amortissement- recettes d'investissement)) et baissé le montant de l'emprunt de cette même somme (nouveau montant de l'emprunt : 387 415.60" - 3 572" = 383 843.60")

- BP 2011 Assainissement :

En dépenses de fonctionnement, il y avait au compte 6811 (amortissement) la somme de 15 713.00" ;

On doit retrouver cette même somme en recettes d'investissement ; or à l'article 2803 il y avait 1.00" et à l'article 28156, il y avait 15 713", ce qui fait 15 714" (et non 15 713" comme à l'article 6811).

On a donc diminué de 1" l'article 28156 (nouveau montant : 15 712") et augmenter l'emprunt (article 1641) de 1" (nouveau montant 4 372.85").

- Chiens errants : 3 jeunes chiens ont été trouvés sur Brie dimanche 17 avril ; ils ont été placés au chenil communal.

- Panneaux publicitaires sur le stade de foot : voir si une convention existe entre le club et la commune. Ce sujet sera traité lors du prochain conseil municipal.

- Commission Finances : réunion le 02 mai 2011

- Conseil Municipal extraordinaire : le mardi 26 avril à 20h30 si besoin

- Conseil Municipal des Jeunes : le CMJ a remporté le 1^{er} prix du CMJ du concours AMF 35 : diplôme et chèque de 400" du Crédit Mutuel

Signature du registre par les conseillers municipaux présents :

JAMET Bernard	ROBERT Patrick	FOUILLET Marie-Françoise	MOREL André
BOURGES Solange	PITTOIS Nadine	RIGAUDEAU Gérard	BELLOCHE Mélanie Excusée
BRULÉ Maryline	CANNIEUX Maurice	COUDRAY Jean-Louis	DURET Patrick
FAYE Céline Absente	FOUCHER Jean-Jacques Excusé (pouvoir à Mme BOURGES)	GENDROT Carole	

Séance levée à : 23h55

Prochaine séance le : lundi 23 Mai 2011 à 20h30